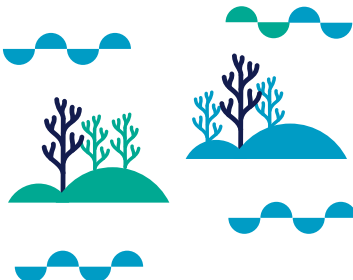
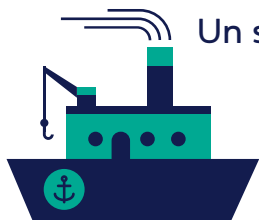




LES RÉGIONS DE LA CRPM RÉPONDENT À L'ENJEU CLIMATIQUE

Un savoir-faire concret et stratégique



LES RÉGIONS MEMBRES DE LA CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES MARITIMES (CRPM)



Document édité par la Région Bretagne, en partenariat avec la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) sur la base d'une enquête réalisée auprès de ses Régions membres

© Création graphique : www.pollenstudio.fr - Impression : Média Graphic - Novembre 2015

ÉDITORIAL

Chère lectrice, cher lecteur,

Les premiers signes de l'impact du changement climatique sont déjà observables sur le terrain. De par leur situation en première ligne, les zones côtières et les îles sont tout particulièrement exposées aux phénomènes climatiques extrêmes et à la rupture des anciens équilibres. La présente publication est la première en son genre. Elle collecte des informations auprès des régions maritimes de toute la périphérie de l'Europe, témoins de ces bouleversements.

La nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter à la nouvelle réalité climatique est au cœur même de la réponse mondiale à apporter au changement climatique. Comme en témoignent les négociations en la matière à Paris, la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) est persuadée qu'aucune politique climatique mondiale ambitieuse ne peut être mise en œuvre sans un engagement fort des échelons infra-nationaux. Grâce à leur plus grande proximité avec les citoyens et tous les acteurs de la société civile, grâce à leur plus grande flexibilité par rapport aux gouvernements nationaux, les régions représentent le cadre idéal pour mettre en œuvre des solutions dans leurs domaines de compétence. Les initiatives des régions contribueront et contribueront fortement à la lutte contre le changement climatique, devenant ainsi les moteurs principaux d'une adaptation efficace des territoires.

Au fil des pages qui suivent, vous constaterez que les régions de la CRPM appliquent un large éventail de politiques dans les domaines des énergies renouvelables, des technologies intelligentes, des transports, de l'innovation financière, de la créativité sociale ainsi que de la comptabilisation et de l'évaluation des émissions de carbone. Autant de thématiques dont dépendra le succès de l'accord de Paris sur le long terme.

La CRPM continuera à participer aux échanges internationaux sur le climat et à plaider aussi pour la solidarité avec les régions de l'hémisphère Sud. La CRPM prône une vraie dimension territoriale des politiques climatiques. Elle permettra incontestablement de concevoir des solutions sur mesure plus efficaces, et finalement de faciliter l'application sur le terrain de l'accord climatique mondial pour l'après-2020.

Le changement climatique constitue le plus important défi pour le développement humain durable au 21^e siècle. La mobilisation de tous les niveaux de gouvernance face à ce défi mondial est cruciale pour aboutir à une solution. Cette publication donne un premier aperçu de ce dont les régions sont capables en termes de durabilité et de solutions pérennes.

Bonne lecture !



Vasco CORDEIRO

Président de la CRPM,
Président du Gouvernement
des Açores



LE CHANGEMENT CLIMATIQUE N'EST PLUS UNE HYPOTHÈSE POUR LES RÉGIONS DE LA CRPM

*

Chaque région membre de la CRPM est un observateur privilégié des premiers effets du changement climatique sur son territoire. Bien que la relation entre le changement climatique et la hausse de la fréquence et de l'intensité de certains phénomènes naturels ne soit pas toujours scientifiquement prouvée, les témoignages suivants constituent un état des lieux à la fois précieux pour la connaissance et déterminant pour la capacité des régions à faire face au réchauffement de la planète.

LES EFFETS OBSERVÉS ATTESTENT D'UNE ALTÉRATION DES SYSTÈMES NATURELS

Le phénomène d'érosion des côtes qui s'accroît, du fait de la montée des eaux marines et de tempêtes plus fréquentes, met en péril paysages et habitations de certaines régions comme celles de Hollande du Sud (Pays-Bas), de Pärnu (Estonie) ou encore du Péloponnèse (Grèce). Dans la région de Skåne (Suède) l'érosion côtière menace à moyen terme près de 23 000 habitations et la Toscane (Italie) a quant à elle perdu 147 000 m² de plage ces dix dernières années.

Des événements météorologiques de grande ampleur surgissent de plus en plus fréquemment et de manière plus intense, ce que rapportent des régions comme Aberdeen (Royaume-Uni) et Skåne, où le nombre et la violence des tempêtes s'accroît. Provence-Alpes-Côte d'Azur

(France) a régulièrement subi ces dernières années des submersions côtières. Västra Götaland (Suède), dans la même situation, s'inquiète de la hausse du niveau de la mer.

Sur terre, les risques de feux de forêts ont significativement augmenté, favorisés par de longues périodes de sécheresse. Les régions Macédoine centrale (Grèce), Péloponnèse, Nord Portugal (Portugal), Shkodër (Albanie) et Västra Götaland ont constaté cet accroissement des risques et font preuve d'une plus grande vigilance.

Une répartition différente de la pluviométrie est observée. La Catalogne, la région de Valence (Espagne) ou encore certains archipels de la Polynésie Française (France) connaissent moins d'épisodes pluvieux, ce qui affecte la croissance des cultures, les caractéristiques des écosystèmes et le renouvellement des nappes phréatiques. Le Pays de Galles



(Royaume-Uni) et la région Nord-Pas de Calais (France) témoignent d'une plus forte fréquence et intensité des précipitations, saturant ponctuellement leurs réseaux de collecte.

L'accroissement progressif des températures a des conséquences environnementales, sociales et économiques directes. En Polynésie française, il rend plus difficiles les conditions de culture de la perle, en particulier dans les lagons des atolls fermés. La faune et la flore de la Hollande du Sud sont peu à peu modifiées. A Hiiumaa (Estonie), le réchauffement retarde la formation des glaces de mer, réduisant ainsi le temps d'ouverture des routes de glaces reliant l'île au continent.

L'ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES ESPÈCES POSE DES ENJEUX NOUVEAUX

Du fait de changements dans les conditions environnementales, des espèces effectuent un déplacement vers le Nord afin de retrouver le milieu auquel elles sont inféodées et étendre leur territoire. Ainsi, les moustiques tigres sont apparus en Poitou-Charentes (France) et des mouvements de poissons, méduses et autres ressources vivantes aquatiques sont observés par les régions de l'Alentejo (Portugal), de Gozo (Malte), du Hordaland (Norvège), du Pays Basque (Espagne), du Nord-Pas de Calais et de Grèce Centrale (Grèce).

De même, de nouvelles espèces invasives et organismes nuisibles ont fait leur apparition ces dernières années. De nouveaux parasites et agents pathogènes ont été signalés en Bretagne (France) et en Cornouailles (Royaume-Uni). De plus en plus de cyanobactéries se concentrent dans les eaux de la région de Hiiumaa. En cas de prolifération excessive, elles peuvent se révéler dangereuses pour l'homme et mortelles pour les animaux.

L'écosystème du lac de Shkodër, plus grand réservoir d'eau douce des Balkans, est aujourd'hui menacé par des espèces invasives. Enfin, Provence-Alpes-Côte d'Azur doit faire face à l'apparition de poissons toxiques qui de surcroît perturbent le biotope en se nourrissant des algues qui le composent.

Afin de faire face aux conséquences du changement climatique, des mesures locales d'adaptation ont été mises en place par les régions de la CRPM.



LES RÉGIONS DE LA CRPM ONT MIS EN PLACE DES STRATÉGIES D'ADAPTATION

*

Des approches globales ont été mises en œuvre depuis une dizaine d'années ainsi que des dispositifs spécifiques visant à la gestion du risque d'inondation et à la sécurisation de l'accès à l'eau douce.

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE FAIT SOUVENT L'OBJET D'UNE STRATÉGIE GLOBALE

Des stratégies générales d'adaptation ont été élaborées. La région de Valence a produit une stratégie en 100 mesures pour lutter contre le changement climatique avec des actions spécifiquement consacrées aux questions d'adaptation. Toutes les régions françaises ont mis en place un Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), visant à donner vie au niveau local à des objectifs déterminés au niveau national. La Crète (Grèce) et les Açores (Portugal) ont fait apparaître dans leurs Programmes Opérationnels et dans leurs stratégies régionales des parties spécifiques à l'adaptation et ont élaboré dans cette optique des plans régionaux.

Les régions de la CRPM ont également intégré les questions d'adaptation dans leurs politiques publiques par le biais d'études à vocation large dans l'espace et dans le temps. Dès 2009, la région

Poitou-Charentes a publié une étude prospective sur les impacts potentiels sur son territoire. L'Aquitaine (France), quant à elle, a produit un ouvrage de fond intitulé « Prévoir pour agir : Les impacts du changement climatique en Aquitaine » et continue de mener une approche à spectre large en définissant des indicateurs qui permettront de mesurer l'étendue des effets du changement climatique.

LA PRISE EN CONSIDÉRATION D'UN RISQUE D'INONDATION CROISSANT

Concernant la gestion du risque d'inondation, des régions telles qu'Aberdeen ou Shkodër se sont employées à mettre en place ou à actualiser des stratégies en conformité avec la Directive européenne inondation (Directive n°2007/60/CE). D'autres, comme la Cornouailles ou la Toscane avec un plan d'intervention pour la bonification de sa côte de 190 millions d'euros, ont développé des programmes d'investissement pour la mise en place d'outils de lutte efficaces.

Des plans de prévention des risques sont en œuvre dans la plupart des régions de la CRPM. Le Hordaland, la Macédoine Centrale, les Açores et La Réunion (France) ont élaboré des plans axés sur les phénomènes de crues. Le Pays Basque a élaboré un planning hydrologique prévisionnel afin d'anticiper les inondations survenant après des épisodes de sécheresse. Enfin, la région de Pärnu a intégré, dans son plan, un guide indiquant la marche à suivre en cas de crue ou d'inondation ainsi que des recommandations en matière de construction.

Afin de mieux connaître ces phénomènes et de lutter plus efficacement contre leur survenance, une vision prospective a souvent été mobilisée par les membres du réseau. La Crète et le Péloponnèse se focalisent sur la connaissance de leurs zones humides, reconnues pour leur capacité à absorber et à retenir en partie les précipitations, tandis que la Polynésie Française a produit des travaux de modélisation portant sur les submersions marines d'origine cyclonique.

Des dispositifs de lutte contre les inondations sont mis en place, à l'image de Skâne et de la Hollande du Sud qui procèdent à une alimentation sédimentaire artificielle des plages permettant de ralentir le phénomène d'érosion et ainsi prévenir les inondations causées par submersion marine.

LA SÉCURISATION DE L'ACCÈS À L'EAU DOUCE EST UN ENJEU FONDAMENTAL

En matière de sécurisation de l'accès à l'eau douce, les régions à risque anticipent

de possibles cas de sécheresse extrêmes. La région de l'Alentejo veille à assurer la conformité du cadre légal en matière de gestion et de planification des ressources en eau. Le Péloponnèse construit des infrastructures, citernes et bassins de rétention des eaux pluviales.

Les municipalités de la Catalogne sont encouragées à mettre en commun les ressources en eau du territoire afin de les partager équitablement en cas de besoin. Dans le même esprit, Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place un « Schéma d'Orientations pour une Utilisation Raisonnable et Solidaire de la Ressource en Eau » (SOURCE) afin de contrer les disparités spatiales, rendues plus perceptibles par une baisse progressive des ressources disponibles sur l'ensemble du territoire.

Du fait de rares précipitations ou de précipitations concentrées sur une partie seulement de l'année, certaines régions rencontrent des difficultés récurrentes. Devant faire face à une balance d'eau douce négative, Gozo procède à la rénovation et à la construction d'infrastructures destinées à récolter et à stocker l'eau de pluie, en combinaison avec un effort de sensibilisation sur son utilisation raisonnée. À La Réunion, un comité sécheresse composé d'experts assiste le Préfet afin qu'en cas de besoin, des mesures efficaces de limitation de l'usage de l'eau soient appliquées.

Outre leurs politiques conçues pour renforcer leur résilience au changement climatique, les régions de la CRPM déploient leurs efforts dans tous les domaines de l'atténuation des effets des activités humaines sur le climat.



LES RÉGIONS DE LA CRPM SONT RÉSOLUMENT ENGAGÉES DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

*

La diversité des régions de la CRPM permet de réunir au sein d'une seule et même organisation un très large éventail d'initiatives. Cette richesse d'expérience est représentative de la diversité européenne et est tendue vers un seul objectif : la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la conception de nouvelles pratiques qui font la part belle à l'innovation technologique, sociale, territoriale et financière.

L'INNOVATION EST LA CLEF DE VOÛTE DE LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

Nombre de régions ont élaboré en concertation avec la société civile une stratégie globale de mutation économique et sociale de leurs tissus productifs. Les collectivités espagnoles (Pays Basque, Catalogne, Valence), britanniques (Pays de Galles, Cornouailles) ou encore les régions françaises (Aquitaine, Bretagne, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur), choisissent de le faire de manière endogène. De son côté, la région Nord-Pas de Calais a décidé d'engager cette mutation au moyen d'un Master Plan inspiré par Jeremy Rifkin, auteur de l'ouvrage « La Troisième Révolution Industrielle ».

Au sein de cette mutation, l'innovation joue un rôle-clé. En Bretagne, la Stratégie régionale de développement économique,

d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) met la transition écologique au centre de l'avenir de la région. La stratégie de recherche-innovation RIS3CAT en Catalogne est axée sur des secteurs d'activités reconnus comme les plus prometteurs. Cornouailles et Pays de Galles ont toutes deux conçu des politiques ambitieuses de transition énergétique basées sur l'innovation. Poitou-Charentes combine innovation technologique et innovation territoriale en expérimentant des cadastres solaires qui permettent à chaque commune de connaître son potentiel de production photoélectrique.

Un bilan carbone négatif est l'objectif poursuivi par des régions comme Hiiumaa avec une réduction espérée de 102 % de ses émissions par rapport aux chiffres de 2005. Certaines régions axent leurs efforts sur l'augmentation de leur part d'énergies renouvelables, allant parfois bien au-delà des chiffres cibles de l'Union

Européenne : c'est le cas du Danemark du Nord (Danemark) avec 43 % issues de l'éolien, portant à 66 % la part d'énergies renouvelables. Quelques régions visent même un affranchissement total vis-à-vis des énergies fossiles, comme Västra Götaland qui devrait l'atteindre d'ici 2030.

Les régions de notre réseau, qu'elles soient continentales ou insulaires, forment une matrice idéale pour tester les sources d'énergie de demain. Les régions Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur combinent les technologies de production d'énergies renouvelables et leur distribution par réseau intelligent pour renforcer l'autonomie des territoires isolés. Une initiative de la région Toscane a mené à la création d'un cluster technologique de plus de 300 entreprises portant sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et l'économie verte.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ENCOURAGE L'INNOVATION SOCIALE

Bénéficiant d'une relation directe avec la société civile, les régions de la CRPM ont bien compris que la transition énergétique ne pouvait se faire sans une approbation citoyenne. Ainsi, le Mecklembourg-Poméranie (Allemagne) associe t-il systématiquement les collectivités locales et les populations à la réalisation des champs de production éolienne afin d'en rendre les citoyens co-opérateurs.

Une approche également privilégiée par les régions du Danemark du Nord et du Sud qui bénéficient pleinement de l'obligation faite aux opérateurs d'offrir 20 % des actions des parcs éoliens aux riverains dans un rayon de 4,5 km.

LA RECHERCHE DE NOUVELLES SOURCES D'ÉNERGIE STIMULE LA CRÉATIVITÉ DANS LES TERRITOIRES

Les régions de la CRPM rassemblent l'essentiel des innovations technologiques et des projets de production d'énergie à partir des mers. Captation de l'énergie des courants par hydrolienne en Bretagne, énergie des marées par la création d'un lagon artificiel au Pays de Galles, Climatation à l'Eau Naturellement Froide à la Réunion et en Polynésie, énergies des vagues au Pays Basque et dans le Péloponnèse, centre de R&D dans le Mecklembourg-Poméranie... La vocation maritime des régions du réseau constitue une trame unique d'expérimentation et de développement industriel.

L'utilisation de gaz se substituant aux énergies fossiles est également explorée par les membres de la CRPM. Ainsi Aberdeen et Mecklembourg-Poméranie travaillent à faire rouler leur flotte de véhicules collectifs grâce aux technologies de l'hydrogène. L'Aquitaine et le Danemark du Nord promeuvent quant à eux le biogaz par méthanisation. D'autres régions, comme la Toscane, explorent la valorisation des ressources géothermiques pour créer des boucles de chaleur.

Le Pays de Galles cible un objectif extrêmement ambitieux de réduction de 40 % de ses émissions à horizon 2020, grâce à une politique de sobriété carbone, de développement des énergies renouvelables et à la création d'un puits de carbone par la plantation de 100 000 hectares de forêt.

LES TECHNOLOGIES INTELLIGENTES RATIONALISENT LES USAGES DE L'ÉNERGIE

L'action des régions ne se déploie pas que sur la production d'énergies : la réduction des consommations est un axe complémentaire indispensable. La région du Danemark du Sud, avec un investissement de 80 millions d'euros, a mis en place un réseau intelligent sur 14 municipalités permettant d'économiser annuellement 16 000 tonnes de carbone.

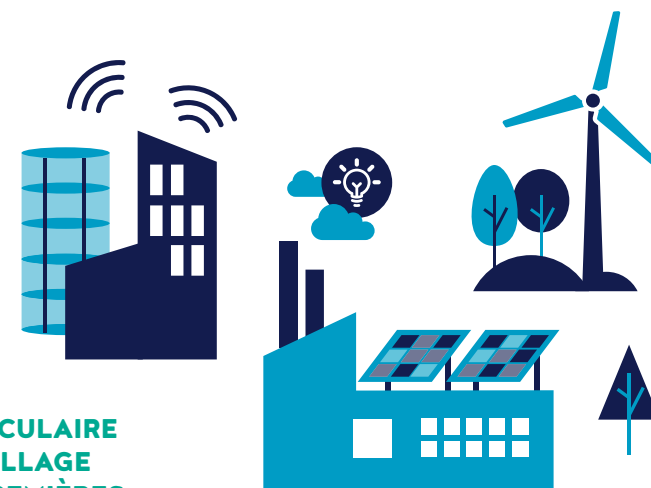
La Catalogne appuie l'installation d'un million de compteurs intelligents à Barcelone, afin de créer un nouveau modèle de distribution d'électricité plus économe et plus rationnel dans son organisation. La Cornouailles, avec « Smart Cornwall business development team », vise à renforcer l'offre entrepreneuriale locale et à développer un marché domestique capable de mettre en application des technologies produites localement. Aberdeen promeut le projet « Accelerate Aberdeen » combinant technologies digitales et distribution d'électricité. La Réunion a créé un réseau intelligent permettant de gérer la production et la distribution d'une centaine de panneaux photovoltaïques.

Les régions de la CRPM ont également investi la sphère du bâtiment économe et intelligent. Ces politiques peuvent concerner la rénovation de logements anciens : par exemple, Nord-Pas de Calais a entrepris de réhabiliter jusqu'à 100 000 logements à horizon 2020. La recherche de maisons à énergies positives est mise en œuvre par la région de Hiiumaa ou encore en Poitou-Charentes. En Bretagne, le concept est appliqué aux infrastructures agricoles.

LES TRANSPORTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS SONT AU SEUIL D'UN TOURNANT MAJEUR

La réduction des émissions générées par les transports fait également partie des actions promues par nos régions. Début 2015 dans le Hordaland 30 % des voitures vendues roulaient à l'électricité, portant à 4 % la part actuelle de cette énergie dans le parc total. La Catalogne a également comme objectif l'extension de sa flotte de véhicules électriques avec 76 000 ventes par an grâce à la mise à disposition de plus de 90 000 bornes de rechargement.

Des sources d'énergie alternatives sont parfois privilégiées dans les transports. La région de Skåne atteindra fin 2015, 100 % de son parc de véhicules de transport collectif sur route roulant au biogaz, tandis que l'intégralité de ses trains fonctionne déjà avec de l'électricité issue de modes de production renouvelables.



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE RÉDUIT LE GASPILLAGE DES MATIÈRES PREMIÈRES

Les régions de la CRPM ont largement recours aux principes de l'économie circulaire. Le Pays Basque avec la création d'un institut d'écodesign conçoit des produits en imaginant leur processus de réutilisation dès leur élaboration.

Une même philosophie anime la région Nord-Pas de Calais avec le lancement en 2004 de l'association « Création Développement Eco-Entreprise » et d'un partenariat avec la Fondation Ellen MacArthur. Cette association d'éco-entreprises, fer de lance de l'écologie industrielle s'est spécialisée en éco-production, écologie industrielle et éco-conception.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SUPPOSE DE NOUVEAUX OUTILS FINANCIERS

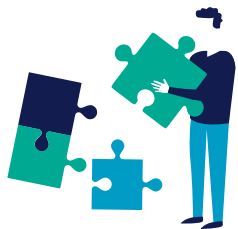
Les régions de la CRPM ont eu recours à des outils financiers innovants. Aberdeen a mis en place une ingénierie financière européenne pour être à même de soutenir sa transition énergétique. Il en va de même pour Poitou-Charentes qui a financé son plan énergie solaire au moyen d'un prêt de 400 millions d'euros provenant de la Banque Européenne d'Investissement.

En Cornouailles avec Low Carbon Society ou en Bretagne avec Eilañ, un fonds d'investissement est créé pour susciter un effet de levier vis-à-vis de l'épargne privée et accompagner les projets d'énergie renouvelable. Les régions de Skåne et d'Aquitaine ont quant à elles créé un marché régional de crédits carbone.

LE SUIVI DE LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE S'INSCRIT DÉJÀ DANS L'APRÈS COP21

Des processus de comptabilisation du bilan carbone permettant d'étalonner une progression ont été mis en place par les régions de la CRPM. Celles-ci sont, du fait de la connaissance de leur territoire, des matrices idéales pour expérimenter la mesure de leurs émissions ainsi que pour déterminer les méthodes de recensement et les modalités de vérification des chiffres fournis (démarches MRV). Elles sont tout autant des acteurs-clés des contributions nationales volontaires (INDC).

Ces deux sujets sont au cœur des suites de la Conférence de Paris. C'est bien dans cette dynamique que les régions de la CRPM comptent s'inscrire.



LA CRPM, RÉSEAU EXPERT DE LA TERRITORIALISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

*

LE STATU QUO N'EST PLUS DE MISE

Avec ses nouveaux objectifs en matière de climat pour 2030, l'Europe entend poursuivre sa lutte active contre le changement climatique. Mais, comme le Président Juncker l'a souligné dans son premier discours sur l'état de l'Union, c'est une bataille qui se gagnera (ou se perdra) sur le terrain. Le défi que représente le changement climatique a une portée mondiale, mais toute réponse efficace et aux effets durables doit être mise en œuvre de manière décentralisée. Les régions ont notamment un rôle essentiel à jouer dans l'atteinte des objectifs climatiques de l'Union européenne.

LES RÉGIONS DE LA CRPM SONT EN PREMIÈRE LIGNE

Les régions périphériques et maritimes d'Europe sont très exposées. Insulaires, ultrapériphériques (RUP) ou bordant la mer Baltique, la mer du Nord, l'Atlantique, la Méditerranée ou la Mer Noire, elles observent d'ores et déjà les premiers signes du changement climatique : sécheresses, inondations plus conséquentes, vagues de chaleur plus fortes et plus longues,

accélération de l'érosion des côtes, apparition de nuisibles ou encore raréfaction d'espèces traditionnellement présentes... Les RUP sont particulièrement affectées.

Ces prochaines années, nous serons en première ligne de la lutte contre un phénomène qui ne cesse de s'intensifier. Le changement climatique accentuera ces bouleversements et précipitera leur incidence, ce qui creusera les disparités entre les zones traditionnellement sèches et humides.

LES RÉGIONS SONT UN MAILLON INDISPENSABLE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Nous possédons des compétences étendues dans des domaines en lien direct avec le niveau des émissions de gaz à effet de serre ou la gestion des effets du changement climatique. Nous possédons une plus grande proximité avec les citoyens et plus de flexibilité que les gouvernements nationaux. Une dimension territoriale claire et une gouvernance multi-niveaux complémentaire sont sans conteste de nature à assurer la formulation de politiques climatiques adaptées

et fructueuses. Nos initiatives au niveau régional peuvent représenter une importante contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre afin d'atténuer les effets du changement climatique mais aussi à des actions de terrain d'adaptation à la nouvelle donne climatique.

NOS POLITIQUES INTÈGENT TOUS LES COMPARTIMENTS DE LA PROTECTION DU CLIMAT

Les régions de la CRPM, du Cercle Arctique à la Méditerranée et de l'Atlantique à la mer Noire, constituent une banque de données unique de chiffres, de faits et de politiques destinées à gérer le changement climatique en Europe. Grâce à notre expérience des conséquences physiques, sociales et économiques du réchauffement climatique et à notre connaissance profonde du territoire, nous avons dressé un inventaire de premier plan des signes avant-coureurs du changement climatique.

Les graves risques pour nos économies et la cohésion sociale auxquels nous sommes exposés nécessitent une approche ascendante dans l'élaboration de politiques, de plans concrets et d'actions. Assumant pleinement notre rôle et notre responsabilité, nous avons d'ores et déjà adopté des mesures afin de nous adapter aux phénomènes extrêmes, en nous fondant sur notre expérience et nos compétences. Nos politiques d'adaptation couvrent un large éventail d'actions territoriales envisagées dans les plans d'action internationaux ou ciblant des aspects spécifiques des bouleversements climatiques.

Nous nous sommes également engagées dans la transition énergétique et nous pouvons nous féliciter de la portée très étendue de nos actions en faveur de l'innovation sociale, des nouvelles sources d'énergie renouvelable, des réseaux intelligents et de la conception de technologies optimisant la consommation énergétique, la baisse des émissions pour les transports individuels et collectifs ainsi que l'économie circulaire réduisant les déchets. Pour ce faire, nous avons encouragé la recherche sur des thématiques clés et nous avons inventé de nouveaux outils financiers pour utiliser au mieux les fonds, les subventions et les prêts européens tout en mobilisant les investisseurs locaux. Enfin, en rendant publique leur empreinte carbone, nos régions prennent de l'avance sur ce qui s'annonce comme l'une des grandes décisions de la COP 21.

ENSEMBLE POUR RÉUSSIR

Notre réseau, la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), est le plus ancien et le plus efficace groupement d'autorités régionales, reflet de notre créativité et de notre esprit de coopération. Depuis 1973, au sein de cette plateforme collaborative, nous avons fait face aux défis que nous partageons et atteint ensemble nos objectifs communs. Durant toutes ces années, la CRPM a œuvré aux côtés du Parlement européen et de la Commission européenne et acquis une compétence précieuse quant à la dimension territoriale des politiques de l'Union et à la mise en œuvre de ces politiques à l'échelon régional. Ce sont ces caractéristiques qui font de la CRPM un interlocuteur privilégié des institutions européennes pour l'application de l'accord mondial sur le climat pour l'après-2020. La mobilisation de tous les niveaux de gouvernance face à ce défi mondial est cruciale pour aboutir à une solution.



PUISER DANS LA RICHESSE DES EXPÉRIENCES RÉGIONALES

*

Dans ce contexte, nous, les régions de la CRPM, avons assumé notre rôle et notre responsabilité en prenant divers engagements politiques. Nous nous faisons donc fort :

- * de renforcer la coopération-cadre au sein des bassins maritimes et d'identifier, de recueillir et de partager les bonnes et mauvaises pratiques ainsi que les études de cas ;
- * de promouvoir l'examen par les pairs pour intensifier et répliquer les bonnes pratiques dans et entre les bassins maritimes, en hiérarchisant les principaux domaines soumis à des menaces (comme un risque d'inondation, un problème de gestion de l'eau, etc.) ;
- * de promouvoir davantage l'utilisation des inventaires et méthodes de contrôle de nos émissions de gaz à effet de serre, ainsi que des procédures de reporting transparentes ;

- * de mobiliser des fonds, de renforcer les capacités et le soutien institutionnel pour concevoir et mettre en œuvre des plans et stratégies d'adaptation et d'atténuation propices :
 - à la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
 - au développement de solutions énergétiques nouvelles, plus durables,
 - à une facilitation, dans la mesure du possible, des technologies de production d'énergie marine,
 - à l'accompagnement d'un basculement du modèle industriel par la stimulation d'une économie circulaire peu consommatrice de carbone,
 - à l'adaptation au changement climatique dans la continuité du Pacte de Mexico (2010).



- * d'encourager et de contribuer à la création de modèles de gouvernance à plusieurs échelons efficaces pour améliorer la mise en œuvre des politiques en matière d'atténuation du changement climatique, comme notamment indiqué dans la Déclaration de Ljubljana visant à renforcer l'efficacité énergétique dans les bâtiments méditerranéens ;
- * d'encourager encore et de permettre la réalisation de projets d'atténuation concrets au sein de nos différents territoires, en mettant l'accent sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et le transport, notamment maritime, ainsi que sur l'adaptation au changement climatique ;
- * de s'impliquer plus fortement dans les initiatives climatiques novatrices, telles que les communautés de connaissance et d'innovation (CCI Climat).

Par ailleurs, les régions méditerranéennes ont élaboré, dans le cadre de la Charte de Bologne, un Plan d'action conjoint destiné à protéger les côtes méditerranéennes et à accroître leur résilience face au changement climatique.

La CRPM continuera à travailler en étroite collaboration avec ses régions membres afin de faciliter la réalisation de ces engagements. Résolument tournées vers l'avenir, nous nous efforcerons d'attirer les investissements dans nos territoires et nous étudierons les possibilités qui s'offrent de tirer parti des fonds européens d'aide à la recherche et à l'innovation.

Nous sommes également disposées à coopérer avec le Parlement européen et la Commission européenne pour examiner et renforcer la dimension territoriale des actions de l'Union en matière climatique, notamment dans les domaines pour lesquels les régions sont compétentes.

Le changement de paradigme vers une économie plus respectueuse du climat peut être l'occasion d'une Europe plus collaborative, de l'invention de nouvelles formes de développement et de favorisation de la citoyenneté active stimulant la création de valeurs et d'emplois ainsi que l'innovation et la compétitivité.